

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette siège en séance ordinaire de 7 décembre 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence audio : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initial de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence audio;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Fournier appuyée par M. Ghyslain Maheu et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence audio.

2020-12-227 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2020-12-228 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2020-12-229 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 2 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-12-230 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés 3 novembre 2020 au 6 décembre 2020:	\$ 28, 034.34
Salaire 3 novembre au 7 décembre 2020:	\$ 28, 051.39
Comptes à payer du 7 décembre 2020 :	\$158, 854.95
Prélèvement :	\$ 33, 144.64
 TOTAL :	 \$248, 055.32

Céline Chayer
Directrice générale

2020-12-231 - ADJUDICATEUR VENTE POUR TAXES 2020

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Le Maire Patrick Bousez et/ou le Pro-Maire Réjean Fournier ou tout autre membre du conseil adjudicateur pour les ventes pour taxe 2020.

2020-12-232 - LISTE DES VENTES POUR TAXES 2020

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des ventes pour taxes 2020.

2020-12-233 - VÉRIFICATEUR 2021

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme Goudreau, Poirier vérificateur pour l'année 2021.

2020-12-234 - TRANSPORTS ADAPTÉ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

VU le dépôt devant ce conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2021 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2021 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité Rivière-Beaudette approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2021 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de \$679, 434.00;

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve le versement d'une quote-part représentant la somme de \$4, 596.24 à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire au transport des personnes handicapées;

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve les grilles tarifaires du transport adapté effectives pour l'année 2021.

2020-12-235 - RÉSOLUTION POUR EXCÉDANT DE TAXATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de la CPA Canada.

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de L'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes.

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursements du capital et des intérêts en tant que revenu reporté.

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés.

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2020, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

2020-12-236 - PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2021-2022 ET 2023

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le programme de dépenses en immobilisation 2021, 2022 et 2023.

2020-12-237 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-09 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES 2021

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement no 2020-09 pour la tenue des assemblées 2021.

2020-12-238 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2020-11 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Ghyslain Maheu donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2020-11 encadrant l'usage du cannabis avec dispense de lecture.

2020-12-239 - PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2020-11 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

Présentation du règlement no 2020-11 encadrant l'usage du cannabis.

2020-12-240 - EMBAUCHE POMPIER SAMUEL PICARD ET CHRISTIAN FORTIN

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche des pompiers Samuel Picard et Christian Fortin sur la recommandation du directeur incendie Michel Bélanger.

2020-12-241 - SUBVENTION FORMATION POMPIER

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Rivière-Beaudette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-Beaudette prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme « Désincarcération » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Tammy Titley et appuyé par M. Réjean Fournier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

2020-12-242 - LUMIÈRE SUR LA NOUVELLE RUE FRANCOIS

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire faire l'installation d'une lumière de rue face au 15 rue François.

2020-12-243 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2020-10 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2021 AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Réjean Fournier donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2020-10 établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2021 avec dispense de lecture.

2020-12-244 - PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2020-10 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2021 AVEC DISPENSE DE LECTURE

Présentation du règlement no 2020-10 établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2021.

2020-12-245 - U.C.M.U. ENTENTE DE SERVICE

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de service entre l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie Inc. et le service incendie de Rivière-Beaudette et d'autoriser M Michel Bélanger directeur incendie à signer l'entente au coût de \$500.00.

2020-12-246 - COUPE D'ARBRES CHEMIN ST-PHILIPPE

Deux soumissionnaires;

Émondage Gauthier : \$80, 000.00 plus taxes
Pavages Théorêt : \$265.00/heure

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Pavages Théorêt.

2020-12-247 - DEMANDE CENTRE SPORTIF SOULANGES

Reporter à une séance ultérieure.

2020-12-248 - REMERCIEMENT À NOS PARTENAIRES ET NOS BÉNÉVOLES POUR LE DÉPOUILLEMENT DE NOËL

M. Le Maire Patrick Bousez remercie les employés, les pompiers, les bénévoles pour leur implication pour le dépouillement de Noël.

2020-12-249 - DÉMISSION DE KAREN LALONDE BIBLIOTHÉCAIRE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Mme Karen Lalonde bibliothécaire.

2020-12-250 - SALAIRE DU DIRECTEUR ADJOINT ET CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2021

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat du directeur adjoint et du chef aux opérations au service incendie pour l'année 2021 avec 2% d'augmentation de salaire.

2020-12-251 - EMBAUCHE DE MME FRÉDÉRIQUE DUMUR BIBLIOTHÉCAIRE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Mme Frédérique Dumur bibliothécaire.

2020-12-252 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue des citoyens.

2020-12-253 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :21 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.